
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES COPROPRIÉTAIRES TENUE LE
MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022**

Le mercredi 07 décembre 2022 à 15:45 heures s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association, à 1160 Auderghem 1090 Chaussée de Wavre.

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée se compose des copropriétaires, présents ou valablement représentés, dont l'identité est mentionnée dans la liste de présence ci-annexée.

Certains membres de l'Association participent à distance à l'assemblée générale extraordinaire par l'intermédiaire de www.general-meeting.be. Ces copropriétaires sont identifiés en tant que tel dans la liste des présences ci-jointe. Ceux-ci sont réputés présents à l'endroit où l'assemblée générale se tient pour le respect des conditions de quorum et de majorité.

II. DÉCLARATIONS PREALABLES

Suivant la liste des présences, les copropriétaires sont présents ou valablement représentés, ce que le secrétaire confirme. Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer et décider sur les points mis à l'ordre du jour sans qu'aucune justification ne soit nécessaire quant aux convocations.

III. ORDRE DU JOUR

Le président expose ensuite que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant :

1) Validité de l'assemblée générale

13 Copropriétaires sur 25 sont présents ou représentés.

5959 quotités sur 10 000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2) Election du président et du secrétaire de l'assemblée générale - majorité absolue

Monsieur de Crombrughe présente sa candidature.

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

Abstention :

DRIESSENS 299, PELTZER 621, VAN BELLE 459, VAN LIERDE 365, VANBERGEN 365, VERRAES - LEE 499

À l'unanimité le Syndic est nommé Secrétaire de séance.

3) Remplacement des lecteurs de badges d'entrée de la résidence (majorité 2/3)

Ce point porte sur l'approbation du remplacement de tous les lecteurs de badges de l'ACP BARYTON

3.1) Présentation de l'offre et de ses avantages

L'offre de la société DNCS a été annexée à la convocation.

Le Syndic informe l'Assemblée que Harvest Management finance intégralement le contrôleur, l'ordinateur et le logiciel ainsi que le lecteur des barrières et de la porte de garage. Harvest Management, présent à l'Assemblée, le confirme oralement.

3.2) Vote

Ce point porte sur l'approbation du remplacement de tous les lecteurs de badges de l'ACP BARYTON

A la majorité requise, la résolution est approuvée.

3.3) Financement (majorité absolue)

Le financement se fera à travers le Fonds de Réserve alimenté par les indemnités reçues du promoteur Eiffage dans le cadre de la convention signée.

Il n'y aura aucun frais à déboursier mis à part l'achat des badges dont le prix unitaire s'élève à +/- €6,00HTVA/pièce.

2 badges par appartement seront financés via cette indemnité, toute commande supplémentaire sera imputée aux charges courantes privatives.

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

4) Accord sur la correction de l'imputation de l'indemnité reçue du promoteur EIFFAGE - majorité absolue

€21.768,00 pour l'ACP BARYTON.

La somme sera versée sur le Fonds de Réserve de la résidence.


A la majorité requise, la résolution est approuvée.

IV. FIN DE LA SEANCE

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président et le secrétaire (Syndic).



Président, Monsieur de
Crombrughe



Secrétaire

Annexes :

- Liste des présences
- Procurations

